



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 098-2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DU MOULIN

Arrêté n°2026-045A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989.

Vu le Code de la Route.

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété.

Considérant la demande en date du 12 mai 2026 de l'entreprise CASSAGNE ÉLECTRICITÉ ET TP, représentée par Didier PEYREIGNE, sise 105 avenue de Boulogne 31800 SAINT-GAUDENS.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre un branchement électrique aérosouterrain, le stationnement sera **interdit** sur la rue du Moulin entre le 5 bis et le 2. Les moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise CASSAGNE ÉLECTRICITÉ ET TP.

Article 2 : Ces dispositions entreront en vigueur le **lundi 18 mai 2026 à 08 h 00** et resteront applicables jusqu'au **mardi 26 mai 2026 à 18 h 00**, les conditions normales de circulation seront rétablies à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera publié sur le site internet de la mairie de Montauban de Luchon, et affiché aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon et l'entreprise CASSAGNE ÉLECTRICITÉ ET TP sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban de Luchon,

Le 12 mai 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 12/05/2026
Notifié à l'intéressé le 12/05/2026



Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex7; Téléphone :05 62 73 57 57, Fax :05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître-ouvrier ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **AGENCE**

Prénom : **ST-GAUDENS**

Dénomination : **Cassagne électricité et T.P. SAINT-GAUDENS** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **105 AVENUE DE BOULOGNE**

Code postal **31800**

Localité : **SAINT-GAUDENS**

Pays : **FRANCE**

Téléphone **0561947200**

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **dict@cassagne-electricite.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal

Localité :

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **N° 7 Bis Rue du Moulin, M. TINE Alain**
in - GPS Lat 42.7930 Long 0.6088,

Code postal **31110**

Localité : **Montauban-de-Luchon**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Branchement elec aérosouterrain M. TINE Alain , tranchée pour le SDEHG TRAV AUX SEMAINE N° 21-22 du 18/05 au 29/05/26 CHARGE D' AFFAIRES Mr Cyril AUDOUIN au 06 77 09 09 50**

Date prévue de début des travaux : **18/05/2026**

Durée des travaux (en jours calendaires) : **9**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **9** Date de début de réglementation **18/05/2026**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

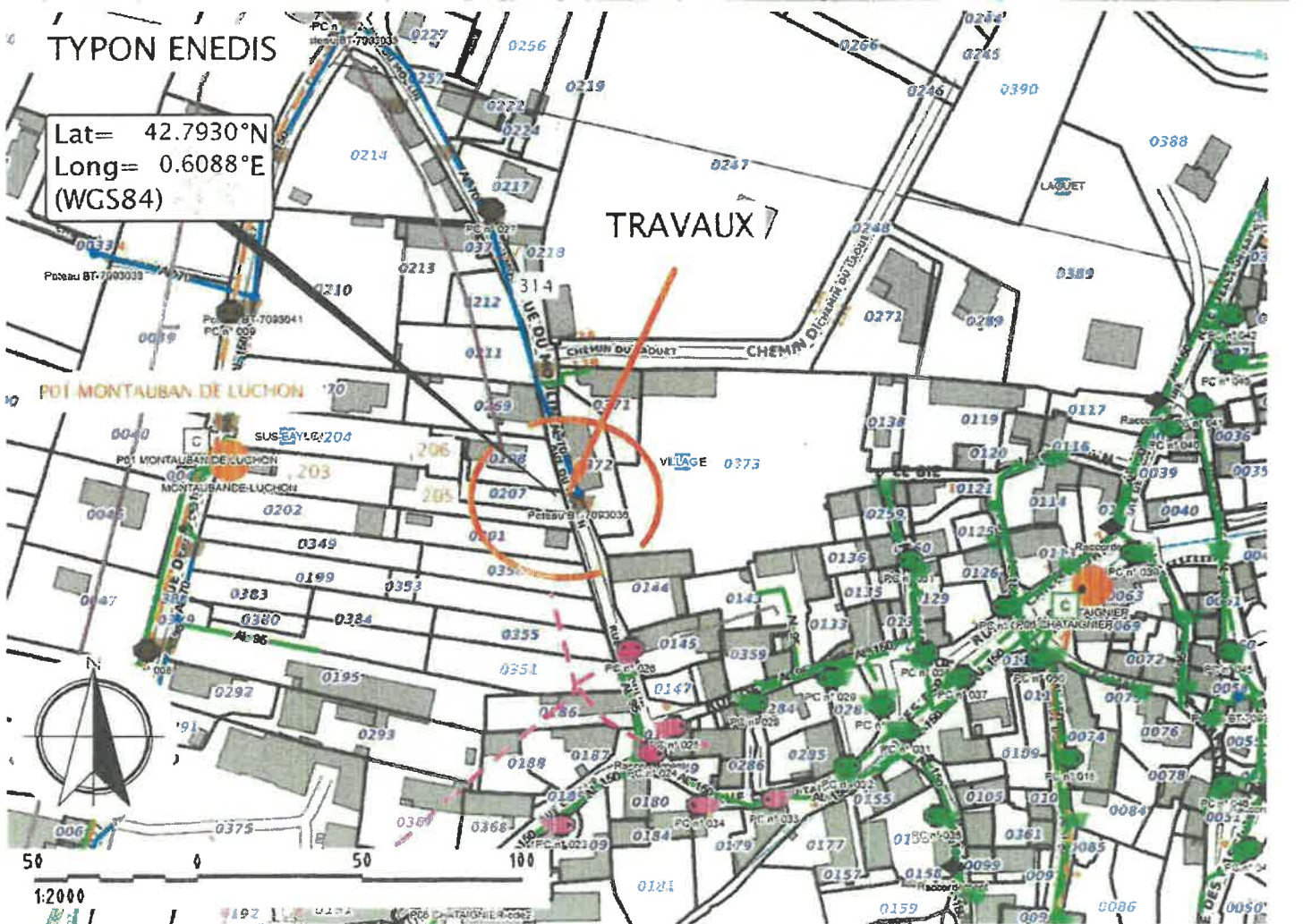
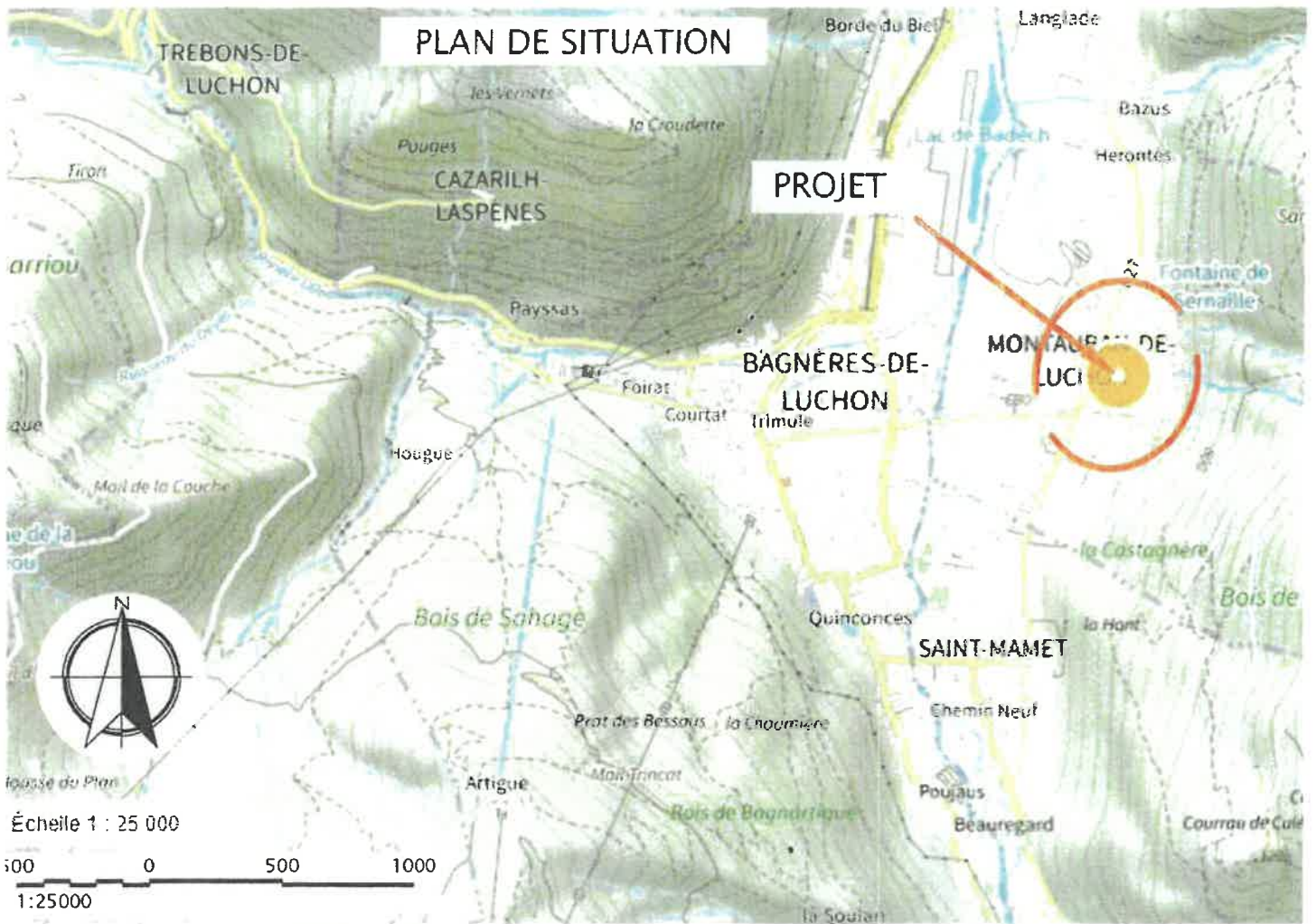
Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

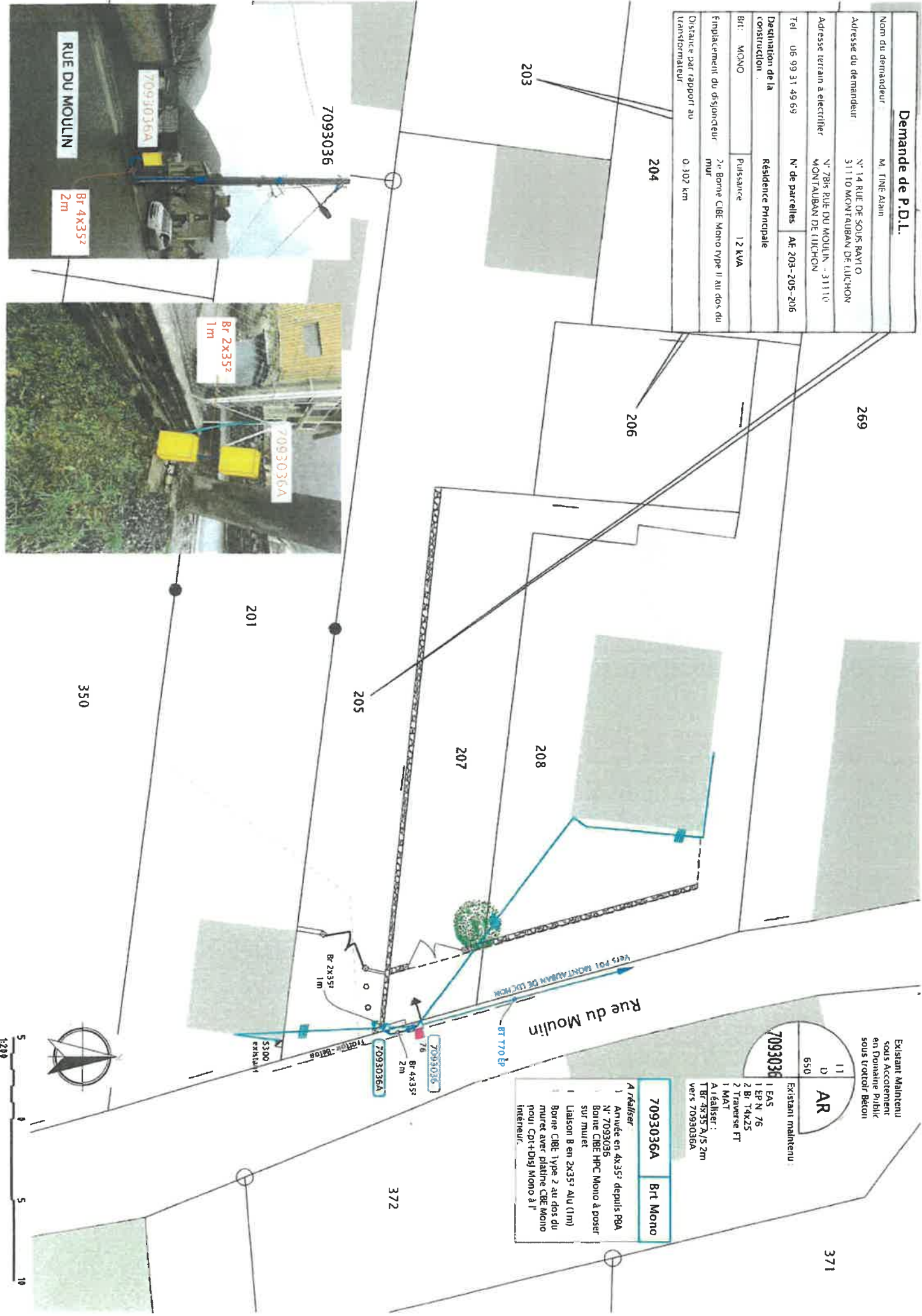




Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">0.608828 42.793114 0.608867 42.793124 0.608888 42.793064 0.608848 42.79306 0.608828 42.793114 </gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Demande de P.D.L.

Nom du demandeur	M. FINE Alain
Adresse du demandeur	N° 14 RUE DE SOUS RAYLO 31110 MONTAUBAN DE LUCHON
Adresse terrain a electrier	N° 786 RUE DU MOULIN - 31110 MONTAUBAN DE LUCHON
Tel	06 99 31 49 69
Destination de la construction	Résidence Principale
BT :	MONO Puissance 12 KVA
Emplacement du disjoncteur	2 ^e Borne CIBE Mono type II au dos du mur
Distance par rapport au transformateur	0.302 km



Existant Maintenu
sous Accrochem
en Domaine Public
sous Volet Béton

AR
D
650

7093036
EAS
1 EP N 76
2 Br. T4x25
2 Traverser FT
1 MAT
A légaliser :
T Br 4x35 A/S 2m
vers 7093036A

7093036A **Brt Mono**

A réaliser :

- 1 Arrivée en 4x35² depuis PBA N° 7093036
- 1 Borne CIBE HPC Mono à poser sur muret
- 1 Liaison B en 2x35² Aiu (1m)
- 1 Borne CIBE Type 2 au dos du muret avec platine CBE Mono pour CPT+DJS Mono à l'Intérieur.

